



## LES TROIS FONDEMENTS DU TAWHID

*Les pages qui suivent sont la traduction d'un catéchisme musulman, résumant les grandes lignes du "Credo" islamique, par le Cheikh al Islam Mohammed Ibn Abd-ul-Wahhab. Ce petit manuel peut se rencontrer aussi bien en Afrique du Nord qu'en Afrique noire occidentale. Sa présentation de l'Islam est dans la ligne traditionnelle. Traduction et notes finales de J. Quéméneur, La Manouba, Tunisie, avril 54. L'ouvrage se présente comme un opuscule de 16 pages lithographiées, en écriture maghrébine (Imprimerie-Librairie Roudoci Zaddour Mourad, 1, rue Mustapha Ismaïl Alger, 1341 de l'ère hégirienne = 1933 de l'ère chrétienne).*

Le mot "tawh'id" signifie, d'une part, la reconnaissance et la proclamation de l'unicité de Dieu et, d'autre part, la théologie" musulmane, qui est selon la définition du grand théologien musulman Ghazali (1058-1111) "une apologétique défensive de caractère médicinal" (auto-défense du croyant).

Au nom d'Allah miséricordieux et clément.

- Sache qu'Allah nous impose l'obligation d'apprendre quatre choses :

1. La science ("ilm) c'est-à-dire la connaissance de Dieu de son Prophète et de la religion musulmane, connaissance accompagnée de preuves.
2. L'agir conforme à cette science.
3. Le fait d'y convier (les autres) (1)
4. Le support (sabr) des maux qui en résultent.  
La preuve de ceci est la parole de Dieu (2) : "Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Par le Destin ! en vérité l'homme est en perdition sauf ceux qui ont cru, ont accompli de bonnes oeuvres se sont recommandés mutuellement la vérité et se sont recommandés mutuellement la constance (sabr)". (Qoran, sourate 103). Al Chaafi'i (5) a dit : "Si Dieu n'avait descendu à ses créatures que cette sourate, elle eut suffi".

Bokhari (4) a dit : "La science est antérieure à la parole et l'action".

Preuve : "Sache qu'il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah et demande pardon de ton péché" (Qoran. 47. 21), verset qui commence par la science avant la parole et l'action.

- Sache qu'Allah impose à tout musulman et à toute musulmane l'obligation d'apprendre les trois choses suivantes et d'agir en conformité, avec elles :

1. Dieu nous a créés, pourvus(5) et ne nous a point laissés à l'abandon; au contraire, il nous a envoyé un Envoyé (rasûl) : quiconque lui obéit (à cet envoyé) entrera au Paradis et quiconque

lui désobéit ira en Enfer.

Preuve : "Nous avons envoyé un Envoyé, témoin vis-à-vis de vous, comme nous l'avons fait pour Pharaon. Pharaon a désobéi à cet Envoyé et nous l'avons durement châtié" (Qor. 75, 15-16)

2. Dieu n'accepte pas qu'on lui donne un associé parmi ses serviteurs, ni un ange, ni un prophète.  
Preuve : "Les temples (mosquées) sont à Allah. N'invoquez donc personne à côté d'Allah" (Qor. 72. 18)  
(en note autre texte coranique : 3. 74 "Allah ne saurait vous ordonner d'invoquer les Anges et les prophètes comme "Seigneur". Allah vous ordonnerait-il l'infidélité après que vous êtes devenus musulmans ?")
3. A quiconque obéit à l'Envoyé et proclame l'unicité divine, il n'est pas permis de lier amitié avec ceux qui s'opposent à Allah et à son Envoyé, serait-ce son plus proche parent.  
Preuve : "Tu ne trouveras nul peuple croyant en Allah et au dernier jour porter affection à ceux qui s'opposent à Allah et à son Envoyé, fussent-ils leurs pères ou leurs frères ou leurs fils ou leur clan. Aux cœurs de ceux-là Allah a inscrit la foi il les a assistés par un esprit venant de lui. Il les fera entrer en des Jardins(= Paradis) sous lesquels coulent les fleuves et où ils seront éternellement. Ceux-là sont le "parti" d'Allah. Eh oui ! ceux qui forment le parti d'Allah ne seront-ils pas les Bienheureux ?" (Qor. 58. 22)

- Sache-Dieu te dirige vers son obéissance - que le "hanifisme" (6) est la religion d'Abraham et consiste en ce que tu adores Allah seul, lui adressant une religion pure. Cela, Allah l'a ordonné à tous les hommes et il les a créés pour cela, comme il l'a dit : "Et je n'ai créé les Djinns et les hommes que pour qu'ils m'adorent" (Qor. 51. 56). "Qu'ils m'adorent" signifie : qu'ils proclament mon unicité. En effet le plus grand commandement porté par Allah, c'est la proclamation de son unicité (tawh'id) qui consiste à n'adorer qu'Allah ; sa plus grande défense est le "chirk" (associationisme) qui consiste à invoquer un autre en même temps que lui.  
Preuve : "Adorez Allah et ne lui donner aucun associé" (Qor. 4. 40/36)

\* \* \*

- Si l'on te dit : "Quels sont les trois fondements dont la connaissance est obligatoire à l'homme ? dis : "Connaître l'adoration de son Seigneur, Sa religion et Son Prophète Mohammed (Dieu répande sur lui bénédiction et lui accorde le salut !)".

## PREMIER FONDEMENT

Si l'on te dit : "Qui est ton Seigneur ?", dis : "Mon Seigneur est Allah qui m'a créé moi et tous les hommes par sa grâce. C'est lui que j'adore et je n'en adore point d'autre".  
Preuve : "Louange à Allah Seigneur des Mondes" (Qor. 1, 1) Tout ce qui est en dehors d'Allah est "monde" et moi, je suis individu de ce "monde".

Si l'on te dit : "Par quoi connais-tu ton Seigneur ?", dis : "par ses "âya" (7) et ses créatures. Au nombre de ses créatures sont : le jour et la nuit, le soleil et la lune ; au nombre de ses créatures sont : les sept cieux et les sept terres et ce qui se trouve en eux et entre eux. (8)  
Preuve : "Au nombre de signes sont la nuit, le jour, le soleil et la lune. N'adorez point le soleil ni la lune! Adorez Allah qui les a créés : si c'est lui que vous adorez !" (Qor. 41. 37)

Et encore : "Votre Seigneur est Allah qui créa les cieux et la terre en six jours puis s'assit sur le trône. Il couvre le jour et la nuit qui le poursuit, avide, tandis que le soleil, la lune et les étoiles sont soumis à son ordre. A lui n'appartiennent-ils pas la création et l'ordre ? Béni soit Allah, Seigneur des mondes !" (Qor 7. 52/54)

Le Seigneur c'est lui l'Adoré

Preuve : "Hommes ! Adorez votre Seigneur qui vous a créés ainsi que ceux qui furent avant vous, peut-être que vous serez pieux, - lui qui vous a fait de la terre une couche et du ciel un édifice, a fait descendre du ciel une eau par laquelle il a fait sortir les fruits comme subsistance (rizq) pour vous. Ne donnez point d'égaux à Allah alors que vous savez !" (Qor. 2. 20/22)

Ibn Kathir (9) (Dieu lui fasse miséricorde) a dit : "Le créateur de ces choses, c'est lui qui a droit à l'adoration".

Les sortes d'adoration (de culte) (10) qu'Allah a prescrites sont : l'Islam, la foi, la vertu (11) et encore : l'invocation (du'â), la crainte (khawf), l'espoir, le fait de s'appuyer sur lui (tawakkul), le désir, la crainte (rahba), l'humble soumission, la crainte (khachya), la résipiscence, la demande d'aide, le fait de chercher refuge en lui, la demande de secours, l'immolation (des animaux), le vœu (la promesse) (12). Ces formes de culte et autres prescrites par Allah, toutes sont à Allah.

- Preuve : "Les temples sont à Allah. N'invoquez donc personne à coté d'Allah". (Qor. 72. 18) Quiconque, donc donne l'une de ces formes de culte à un autre qu'Allah est associationniste (mouchrik) et infidèle (kâfir). (13)
- Preuve : "Et quiconque adore une divinité à côté d'Allah, sans avoir aucune preuve (de son existence) devra rendre compte à son Seigneur. En vérité les infidèles ne prospèrent pas" (Qor. 23. 117) et dans le hadith : "L'invocation est la moelle de l'adoration". Autre preuve : "Votre Seigneur a dit : invoquez-moi je vous exaucerai. Ceux qui, par superbe, se détournent de mon adoration entreront, humiliés, dans la Géhenne!" (Qor. 40. 62/60)
- Preuve pour la crainte (khawf) "Ne les craignez pas, mais craignez moi si vous êtes croyants (Qor. 3. 169/175)
- Preuve pour l'espoir (raja) "Que quiconque espère rencontrer son Seigneur accomplisse des œuvres pies et qu'il n'associe personne au culte de son Seigneur". (Qor. 18. 110)
- Preuve pour le fait de s'appuyer sur lui (tawakkul) : "Et sur Allah appuyez vous, si vous êtes croyants" (Qor. 5. 26/23) et "quiconque s'appuie sur Allah celui-ci leur suffit" (réminiscence de Qor. 39. 38).
- Preuve pour le désir, la crainte (rah'ba) et l'humble soumission : "Ils (c'est à dire Zacharie, son épouse et Jean Baptiste) s'empressaient dans les bonnes œuvres et nous invoquaient avec désir et crainte et ils étaient soumis devant nous".
- Preuve pour la crainte (khachya) : "Ne les (les hommes) craignez pas mais craignez-moi" (Qor. 5. 18)
- Preuve pour la résipiscence : "Venez à résipiscence à votre Seigneur et soumettez vous à lui..." (Qor. 39. 55/54)
- Preuve pour la demande d'aide : "C'est toi que nous adorons, Toi dont nous demandons l'aide". (Qor. 1. 5. ) et dans le hadith : "Si tu demandes aide, demande l'aide d'Allah".
- Preuve pour le fait de chercher refuge auprès d'Allah : "Dis : je cherche un refuge auprès du Seigneur des hommes" (Qor. 114. 1)
- Preuve pour la demande de secours : "Dis : ma prière, mes actes rituels, ma vie et ma mort sont à Allah, Seigneur des Mondes qui n'a nul associé. (De cela) j'ai reçu l'ordre et je suis le premier des musulmans. " (Qor 6. 163) et dans la tradition : "Dieu maudisse quiconque immole à un autre qu'Allah !".
- Preuve pour le vœu (promesse) : "Ils accomplissent leurs vœu x (promesses) et craignent un jour dont le mal sera universel (= dernier jour)" (Qor 76. 7)

## DEUXIEME FONDEMENT

Le deuxième fondement est la connaissance de l'Islam accompagnée de preuves. Or l'Islam consiste en abandon total de soi à Allah par le tawhid en la docilité à Allah par l'obéissance, en l'exemption de tout associationisme (chirk).

L'Islam comprend trois degrés : Islam, iman (foi), ihsan (vertu) et chacun de ses degrés a ses piliers" (arkân)

- A) Les piliers de l'Islam sont au nombre de cinq :
  1. Le témoignage (chahâda) qu'il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah et que Mohammed est l'Envoyé d'Allah.
  2. L'accomplissement de la prière rituelle (salat)

3. Le don de l'aumône légale (zakat)
  4. Le jeûne du Ramadan
  5. Le pèlerinage à la Maison d'Allah (de la Mecque)
- Preuve de la chahgda (première partie) : "Allah atteste (témoigne), ainsi que les anges et les Possesseurs de la Science qu'il n'est d'autre divinité que Lui, se dressant avec l'équité, nulle divinité que Lui le Puissant, le Sage" (3. 16). Cela veut dire : Allah seul a droit à l'adoration. Les mots "la ilâha" nient tout adoré en dehors d'Allah; les mots "illa-llâh" affirment que l'adoration appartient à Allah seul et qu'il n'a point d'associé dans son Royaume.

Le meilleur commentaire clair de ces mots est le verset suivant : "Et lorsqu'Abraham dit à son père et à ses gens : "En vérité, je suis innocent de ce que vous adorez. (je n'adore) que celui qui m'a créé car il me conduit". Et il en fit un mot vivant parmi ses descendants, (dans l'espoir que) peut-être ils reviendraient (à Dieu)". (Cor. 43. 25/28 - 26/28). Et encore : Dis : O gens du Livre venez à un terme commun entre vous et nous, (à savoir) que nous n'adorons qu'Allah et nous ne lui associons rien et que nous ne prenons pas, les uns et les autres, de Seigneurs en dehors d'Allah ! Et s'ils tournent le dos, dites : Attestez que nous sommes musulmans !" (Qor. 3. 57/64).

- Preuve de témoignage que Mohammed est l'Envoyé d'Allah : "Un Envoyé (issu) de vous est venu à vous. Pénible pour lui ce que vous commettrez de mal. Avide, il est de votre bien. Envers les croyants il est indulgent, miséricordieux" (Qor. 9. 129/128). Témoigner que Mohammed est l'Envoyé d'Allah signifie lui obéir en ce qu'il commande, donner son assentiment à ce qu'il annonce et s'écarter de ce qu'il a interdit et réprouvé, et n'adorer Allah que selon les lois établies par lui.
- La preuve de la prière rituelle, de l'aumône légale et l'explication du "tawh'id" est la suivante : "Et il leur (aux gens du Livre) a été ordonné d'adorer seulement Allah, lui vouant le culte en "hanif-s", d'accomplir la prière (salât), de donner de l'aumône (zakât) : c'est cela la vraie religion" (98, 4/5).
- Preuve du jeûne : "O vous qui croyez ! le jeûne vous a été prescrit comme il a été prescrit à ceux qui furent avant vous, peut-être que vous serez pieux". (Qor. 2. 179/183)
- Preuve du Pèlerinage (hâjj) "Allah a imposé aux hommes le pèlerinage à la Maison d'Allah à quiconque a moyen de s'y rendre, et quiconque est infidèle, en vérité Dieu n'a pas besoin des hommes !" (3. 91-92)

B) Le deuxième degré est la foi (imân) qui comporte soixante dix et quelques branches, dont la plus élevée est de dire : "Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah", et la plus basse est d'écarter du chemin ce qui pourrait nuire. La réserve est aussi une branche de la foi. (14)

Les piliers (arkân) de la foi sont au nombre de six : la Foi en Allah, en ses Anges, en ses Livres, en ses Envoyés, au dernier jour et la foi en la prédestination en bien et mal.

- Preuve des six piliers : la justice ne consiste pas à tourner votre visage du côté de l'Orient ou de l'Occident, mais l'homme "juste" est celui qui croit en Allâh, au Dernier jour, aux Anges, à l'Ecriture, aux Prophètes" (Qor. 2,172/177) (15)
- Preuve de la prédestination (qadar) "Toute chose nous l'avons créée selon un décret (qadar)" (54. 49)

C) Le troisième degré est l'ihsân (vertu, bienfaisance) qui n'a qu'un seul pilier. Celui-ci consiste à adorer (servir) Allah comme si tu le voyais, car si tu ne le vois pas il te voit.

- Preuve : "Allah est avec ceux qui sont pieux et bienfaisants" (16. 128) - et encore : "Et appuis-toi sur le Puissant et le Miséricordieux qui te voit quand tu te lèves (la nuit pour prier, ou selon une autre interprétation : dans la prière rituelle) et voit tes gestes parmi les (fidèles) prosternés. Il est l'Audient, l'Omniscient". (26, 217-220) ; - et encore : "Et tu ne te trouves pas dans une situation et tu ne récites pas à ce sujet un passage du Qoran et vous ne faites nulle action sans que nous ne vous soyons témoins lorsque vous l'entrez. " (10, 62/61)

- Preuve de Tradition : C'est le hadith célèbre de Gabriel (l'Ange) rapporté d'après Omar ibn al Khattâb (2ème Calife) (Dieu l'agrée) : "Tandis que nous étions assis, raconte-t-il auprès de l'Envoyé d'Allah (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut) voici qu'un homme vint à nous. Ses vêtements étaient intensément blancs et ses cheveux profondément noirs. On n'apercevait sur lui aucune trace de voyage et pourtant aucun de nous ne le connaissait. Il s'assit auprès du Prophète appuya ses genoux aux siens, posa ses deux paumes sur ses cuisses et dit : "O Mohammed dis-moi ce qu'est l'Islam" - Le Prophète dit : "L'Islam c'est ceci : témoigne qu'il n'est pas d'autre divinité qu'Allah et que Mohammed est son Envoyé; accomplis la prière rituelle, donne l'aumône légale, jeûne le ramadan, fais le pèlerinage à la Maison (d'Allah) si tu as la possibilité de t'y rendre" - L'homme me répondit : "Tu as dit vrai". "Nous nous étonnâmes de ce que cet homme interrogea et approuva. Il dit encore : "Dis-moi ce qu'est l'imân (foi)". "L'Imân, répondit Mohammed, c'est ceci : Crois en Allah, ses Anges, ses Livres, ses Prophètes, au Jugement dernier. Tu dois croire à la prédestination touchant le bien et le mal". L'homme reprit : "Dis-moi ce qu'est l'Ihsân (vertu, bienfaisance)" - "C'est, répondit le Prophète, que tu adores (serves) Allah comme si tu le voyais, car si tu ne le vois pas, il te voit". L'homme. ajouta : "Renseigne-moi sur l'Heure (de la fin du monde)". Mohammed répondit : "Celui qui est interrogé n'en sait pas plus que celui qui interroge". L'homme reprit : "Dis-moi quels sont les signes de cette Heure". Mohammed répondit : "C'est que tu verras la servante esclave engendrer sa maîtresse et que tu verras les nu-pieds de pasteurs de brebis se prélasser dans les palais". Après quoi l'homme s'en alla et nous demeurâmes là longtemps. Puis le Prophète dit "O Omar, savez-vous qui est cet interrogateur ?" - Nous dîmes : "Allah et son Envoyé le savent mieux que nous". Il dit : "C'était Gabriel, venu à vous pour vous instruire des choses de votre religion" (16)

## TROISIEME FONDEMENT

Le troisième fondement est la connaissance de votre prophète Mohammed,, (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !) Celui-ci est Mohammed ben Abd al-Muttalib ben Hâchim (17) : Hâchim est de la tribu de Qoraych et Qoraych fait partie des Arabes et les Arabes sont les fils d'Ismaël, fils d'Abraham le Confident d'Allah (sur lui et notre Prophète soit la meilleure bénédiction de salut !)

Mohammed a vécu 63 ans, dont 40 avant sa bénédiction prophétique (nubuwwa) et 23 ans durant lesquels il fut "nabi" et "rasul" (18) : "nabi" par "Iqra" (19) et "rasul" par "al mudaththir" (20). Son pays est la Mecque.

Allah l'a envoyé pour détourner du "chirk" (polythéisme, associationisme) et convier au "tawh'id" (reconnaissance et proclamation de l'unicité divine).

- Preuve : "O toi recouvert d'un manteau lève-toi et avertis. Ton Seigneur magnifie le. Tes vêtements purifie-les. La souillure, fuis-la. Ne donne point en cherchant qu'on te rende davantage. Envers ton Seigneur sois patient. " (Qor. 74, 1-7)

"Lève-toi et avertis signifie : détourne en menaçant du "chirk" et convie au "tawh'id". "Ton Seigneur magnifie-le", c'est-à-dire : magnifie le par le "tawhid" -"Tes vêtements, purifie-les veut dire : tes actions, purifie-les de tout "chirk". -"La souillure, fuis-la", la souillure ce sont les idoles; les fuir c'est les abandonner, elles et ceux qui les servent ; c'est n'avoir point de contact avec eux et avec elles.

Mohammed s'employa à sa mission de convier au "tawh'id" pendant dix ans. Puis il fut mené au Ciel où les. cinq prières rituelles lui furent données (24). Il fit ces prières à la Mecque pendant trois ans ; puis il reçut l'ordre d'émigrer à Médine (hégire). "Faire l'hégire", c'est passer du pays du chirk à celui de l'Islam. "Faire l' hégire" est une obligation religieuse stricte pour le peuple (Umma) (22) et cette obligation demeure jusqu'à l'Heure (de la fin du monde).

- Preuve : A ceux qui injustes envers eux-mêmes, sont rappelés (à Allah) par les Anges, ceux-ci demanderont : "En quel état étiez-vous (sur terre)?" Et ces gens de répondre : "Nous étions abaissés sur la terre. " (Alors les Anges diront : "La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour que vous puissiez émigrer ? L'asile de ces gens sera la Géhenne et quel détestable "avenir" ! (Qor. 4, 99/97) "Exception faite pour les faibles, hommes, femmes et enfants ne pouvant user d'expédient et ne se dirigeant pas dans le (vrai) chemin. A ceux-là Allah peut-être pardonnera, car il est pardonneur et fait grâce" (Qor. 4. 100/99) - Et encore : "O mes serviteurs qui croyez. Ma terre est vaste. Moi, adorez-moi. " (Qor. 29. 56)

Al Baghâwi (23) (Dieu lui fasse miséricorde) a dit : "l'occasion de la descente de ce verset est celle-ci : il s'adresse aux musulmans qui étaient à la Mecque et n'avaient pas fait l'hégire ; Allah les appela au nom de la foi". La preuve de tradition au sujet de l'Hégire c'est la parole du Prophète : L'hégire ne cessera point jusqu'à ce que cesse le repentir, et le repentir ne cessera point jusqu'à ce que le soleil se lève à l'Occident (c'est à dire à la fin du monde).

Quand Mohammed s'installa à demeure à Médine, il établit les autres prescriptions de l'Islam comme l'aumône légale, le jeûne, le pèlerinage, l'appel à la prière, (l'obligation) d'ordonner le bien et de défendre le mal, etc... . Cela l'occupait dix ans. Puis il mourut et sa religion demeura toujours.

Sa religion consiste en ce qu'il n'est pas un bien qu'il n'ait indiqué à l'Umma, et il n'est pas un mal contre lequel il ne l'ait mise en garde. Le bien qu'il a indiqué c'est le tawhid et tout ce que Allah aime et agrée, le mal contre lequel il a mis en garde c'est le chirk et tout ce que Allah abhorre et n'agrée pas.

Allah l'a envoyé à tous les hommes et a fait aux Djinns et aux hommes l'obligation religieuse d'obéissance au Prophète.

Preuve : "Dis : O hommes ! En vérité je suis l'Envoyé d'Allah pour vous tous ("Qor. 7. 157/158)

Allah, par lui, a parachevé la religion :

Preuve : "Aujourd'hui j'ai parachevé pour vous votre religion et vous ai accordé mon bienfait entier. J'agrée pour vous l'Islam comme religion" (Qor. 5. 3)

La mort de Mohammed est prouvée par : "En vérité tu (Mohammed) dois mourir et eux aussi doivent mourir. Plus tard, au jour de la Résurrection, devant votre Seigneur vous vous querellerez. " (Qor. 39. 31. 32)

Les hommes après leur mort, ressusciteront.

Preuve : "D'elle (la terre) nous vous avons créés et à elle nous vous ferons retourner et d'elle à nouveau nous vous ferons sortir. " (20, 57/55) et encore "Allah vous a fait croître de la terre tels des plantes. Ensuite, il vous y fera retourner et vous en fera sortir de nouveau. "

Après la Résurrection, les hommes seront jugés et rétribués selon leurs actions.

Preuve : "A Allah appartient ce qui est sur la terre et ce qui est dans les cieux afin qu'il punisse ceux qui ont mal fait et qu'il gratifie ceux qui ont bien fait". (Qor. 53. 32/31).

Quiconque refuse de croire à la Résurrection est infidèle (kâfir).

Preuve : "Ceux qui sont incrédules (infidèles) ont prétendu qu'ils ne seraient pas ressuscités. Dis-leur : Si, par mon Seigneur, vous serez certes ressuscités puis vous serez informés de ce que vous aurez fait. Cela, pour Allah, est chose bien aisée". (Qor. 64, 7)

Allah a envoyé tous les prophètes comme annonciateurs et avertisseurs (24)

Preuve : "Envoyez annonciateurs et avertisseurs pour que les hommes n'aient nul argument (à faire valoir) contre Allah après leur venue... " (4, 163/165). Le premier d'entre ces Envoyés est Noé et le dernier Mohammed (Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !) qui est le "sceau des prophètes".

Preuve : Que Noé est le premier d'entre eux : "Et nous t'avons envoyé révélation comme nous avons envoyé révélation à Noé et aux Prophètes (venus) après lui. " (4, 161 163).

A chaque peuple Allah a envoyé des prophètes (rasûl) depuis Noé jusqu'à Mohammed pour leur ordonner d'adorer Allah seul et leur interdire d'adorer Taghout. (25)

Preuve : "Nous avons certes envoyé à chaque peuple un Envoyé disant : Adorez Allah et écarterez-vous de Taghout. " (16, 38/36).

A tous ses serviteurs (les hommes) Allah a imposé l'obligation de renoncer à Taghout et de croire à Allah.

Ibn al-Qvyim (26) (Dieu lui fasse miséricorde) a dit : "Taghout désigne ce par quoi l'homme outrepassa la limite à lui fixée par Allah, soit en le suivant, soit en lui obéissant. Les Teghout sont nombreux et leurs chefs sont au nombre de cinq : Iblis (Satan), Dieu le maudisse ; Quiconque accepte d'être adoré ; Quiconque pousse les autres à l'adorer ; Quiconque prétend connaître les choses cachées (27) et Quiconque ordonne autre chose que ce qu'Allah a révélé.

Preuve : "Nulle contrainte en la religion ! La voie droite a été distinguée de la fausse route. Celui qui ne croit pas en Taghout, mais en la foi en Allah, celui-là a saisi l'anse solide et sans fêlure. Allah entend et sait (tout). " (Qor. 2, 257/256) et c'est cela que signifient les mots : il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah - et dans le hadith : "Le sommet de l'ordre est l'Islam, son soutien est la prière rituelle et son point culminant la guerre sainte dans le sentier d'Allah. "Et Allah est plus savant... "

## Notes

1. C'est le devoir de propagande, de prosélytisme.
2. "La parole de Dieu" : formule qui introduit la citation d'un passage coranique. Dans la suite, nous traduisons simplement par : Preuve... . Nous avons utilisé les deux traductions Blachère et Montet ; dans les références données, le premier chiffre est celui de la sourate, le second celui du verset. Lorsqu'il y a divergences de coupures des versets entre l'édition Flugel et l'édition dite de la "Vulgate", le premier chiffre réfère à Flugel, le second à la Vulgate. Qu' 39/55/54.
3. Un des quatre chefs d'écoles juridiques ou "rites" :
  - Abou Hanifa (d'où hanéfites) mort en 767,
  - Mâlik (d'où malékites) " 795,
  - Châfi'i (d'où chaféïtes) " 825,
  - Ibn Hanbal (d'où hanbalites) " 855,
4. Grand traditionaliste mort en 870. Son recueil de traditions (les Sahih) avec celui de Muslim est le plus connu en Islam. Il a été traduit par O. Houdas et W. Marçais, Paris, Leroux, 1906. (Référence de la citation T. I. p. 39)
5. C'est à dire : "a fixé notre rizq". Le "rizq" est la part de bien que Dieu destine à chacune de ses créatures.
6. "Hanifisme" ou religion des "hanifes", sortes d'ascètes vivants au temps de Mahomet et dont celui-ci se réclame. Hanéfisme ici équivaut à Islam.
7. "âya", pluriel ayât, de l'hébreu 'ôt : a) signe de Dieu d'où parfois miracles b) verset du Coran.
8. Dans la cosmogonie traditionnelle musulmane il y a sept terres et sept mers.
9. Ibn Kathir (665-738) est un des sept lecteurs canoniques du Coran.
10. Le mot " 'ibâda", ici, a plutôt le sens étendu de "culte".
11. En associant les trois éléments : Islam, Imân, ihsân, l'auteur est dans une ligne d'enseignement influencée de soufisme, ou intériorisation du culte musulman
12. L'énumération faite par l'auteur est assez fantaisiste et ne paraît lui être dictée que par le souci de citer plusieurs passages du Coran. On rappelle que les cinq prescriptions rituelles communes à tout l'Islam et fondamentales sont: le chahâda, la prière, l'aumône, le ramadan, le pèlerinage.
13. Les auteurs musulmans ne sont pas d'accord pour dresser une liste des fautes constituant le chirk.
14. L'auteur pour ce deuxième fondement, cite des hadiths connus. L'un d'eux dit que les branches de la foi sont "soixante et quelques"(au lieu de soixante dix)
15. "Justice" (birr), que Blachère traduit "bonté pieuse", est la justice au temps de l'Ancien Testament. Le "birr" s'allie au "taqwa" (crainte de Dieu) pour donner le "saint".  
Les six piliers de la foi sont encore rapportés en Coran (4,135/136 et 2, 285 Pour la prédétermination, voir le travail de L. Gardet : "La mesure de notre liberté" (publication IBLA, Tunis 1946, 109 p. )
16. Pour ce troisième degré, on lira avec profit J. M. Abdel Jalil, "Aspects intérieurs de l'Islam", Le Seuil 1949, p. 165-168.  
Le récit rapporté par l'auteur est connu et enseigné. La version rapportée ici est celle du traditionaliste Muslim.
17. Il est utile de connaître cette filiation de Mahomet, qui est une des premières connaissances acquises par les musulmans et qu'ils s'étonnent de ne pas la voir connue.

18. Les théologiens musulmans distinguent : le "nabi" - prophète qui a reçu une révélation de Dieu mais n'est pas chargé de la transmettre aux hommes ; et le "rasûl" chargé, lui, de transmettre une révélation divine. Les deux mots s'appliquent indifféremment à Mahomet car tout "rasûl" est aussi "nabi" mais non pas l'inverse.
19. Iqra : "proclame", premier mot de la sourate 96 que la tradition tient généralement comme étant la première' révélation reçue par Mahomet.
20. al-Muddathir est le titre de la sourate 74.
21. Le Mi'râj, ou "ascension" de Mahomet au ciel, est rapporté par la tradition musulmane. On en célèbre la commémoration le 16-17 Rajab ou 7ème mois de l'année musulmane. La tradition musulmane dit que c'est au cours de ce voyage céleste que les cinq prières furent révélées à Mahomet. En fait, historiquement parlant, l'établissement de ces cinq prières ne se fit que progressivement en Islam.
22. Le terme coranique "Umma" signifie communauté, peuple. Le mot est resté le terme technique pour désigner la "communauté musulmane" ou l'ensemble de tous les musulmans.
23. Al Baghâwi : écrivain persan, savant, traditionniste et exégète du Qoran. Mort en 1122
24. annonciateur = "bachir" et avertisseur = "nadhîr", ce sont les deux aspects, selon les théologiens musulmans et le Qoran, de la mission des prophètes et spécialement de Mahomet. Ils annoncent la bonne nouvelle et "avertissent" en menaçant des châtiments divins.
25. Tâghout : est le nom d'une idole antéislamique. Elle sert, dans le Qoran, à désigner toute idolâtrie.
26. Ibn al-Qayyîm, théologien hanbalite (1292-1350).
27. Les choses secrètes ou "ghayb" dont le secret est connu de Dieu seul. Ex. : savoir s'il pleuvra.



<p>S. M. A. Comprendre  20, rue du Printemps  PARIS  C. C. P. : 15 263 74</p>
---